



Chère Madame, Cher Monsieur,

Dès le **21 septembre** prochain, le **marché Saint-Charles** sera équipé de bacs destinés à la collecte des déchets alimentaires des ménages. Cette opération s'inscrit dans la volonté de la Ville de Paris de proposer aux habitants, d'ici 2023, une collecte séparée des déchets alimentaires. Voici quelques questions que vous pouvez vous poser :

POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Collectés séparément, les déchets alimentaires vont permettre de produire à la fois de l'énergie, sous la forme de biogaz, et de la matière fertilisante, sous la forme d'engrais naturel pour enrichir les sols. Ce nouveau geste de tri est une manière concrète et facile d'agir au quotidien pour protéger notre environnement et lutter contre le gaspillage des ressources naturelles.

COMMENT PARTICIPER À CETTE EXPÉRIMENTATION ?

Dès le **21 septembre**, vous pourrez apporter vos déchets alimentaires et les déposer dans les bacs à couvercle marron prévus à cet effet sur le marché Saint-Charles. Ils seront mis en place à chaque tenue du marché aux emplacements suivants : **face au 154, rue Saint-Charles (rond-point Saint-Charles) et à l'angle de la rue Saint-Charles et de la rue du Général Estienne.**

Les mardi 21 et vendredi 24 septembre, vous pourrez également trouver un stand éphémère où vous seront remis, sur présentation d'un justificatif de domicile, un bioseau, deux rouleaux de 30 sacs compostables, et de la documentation afin de vous aider au mieux dans le tri du quotidien. Un premier stand se tiendra au 154, rue St Charles à partir de **7H30** et un second de **10h à 13h30** sur l'autre point de collecte.

Le tri des déchets alimentaires pourra commencer !

COMMENT TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Tous les déchets liés à l'alimentation, **sans leurs emballages**, peuvent être jetés dans les bacs à couvercle marron :

- **Les restes et les préparations de repas** qu'ils soient de nature végétale ou animale (épluchures, os, restes de viandes, coquilles etc.).
- **Les produits alimentaires périmés** sans leurs emballages.
- **Les sachets de thé et les filtres à café** s'ils sont en papier.
- **Les boîtes d'œufs en carton, serviettes en papier et les essuie-tout**, qui placés au fond du bioseau permettent d'absorber les liquides et d'éviter les mauvaises odeurs.



Colombe BROSSEL,
Adjointe à la Maire de Paris en charge
de la propreté de l'espace public, du tri et
de la réduction des déchets, de l'assainissement
du recyclage et du réemploi

Philippe GOUJON,
Maire du 15^e arrondissement





Chère Madame, Cher Monsieur,

Dès le **6 octobre** prochain, le **marché Cervantès** sera équipé de bacs destinés à la collecte des déchets alimentaires des ménages. Cette opération s'inscrit dans la volonté de la Ville de Paris de proposer aux habitants, d'ici 2023, une collecte séparée des déchets alimentaires. Voici quelques questions que vous pouvez vous poser :

POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Collectés séparément, les déchets alimentaires vont permettre de produire à la fois de l'énergie, sous la forme de biogaz, et de la matière fertilisante, sous la forme d'engrais naturel pour enrichir les sols. Ce nouveau geste de tri est une manière concrète et facile d'agir au quotidien pour protéger notre environnement et lutter contre le gaspillage des ressources naturelles.

COMMENT PARTICIPER À CETTE EXPÉRIMENTATION ?

Dès le **6 octobre**, vous pourrez apporter vos déchets alimentaires et les déposer dans les bacs à couvercle marron prévus à cet effet sur le marché Cervantès. Ils seront mis en place à chaque tenue du marché aux emplacements suivants : **face au 1, place Falguière et à l'angle de la rue Falguière et de la rue Bargue.**

Les mercredi 6 et samedi 9 octobre, vous pourrez également trouver un stand éphémère où vous seront remis, sur présentation d'un justificatif de domicile, un bioseau, deux rouleaux de 30 sacs compostables, et de la documentation afin de vous aider au mieux dans le tri du quotidien. Un premier stand se tiendra à partir de **7h30** sur la place Falguière et un second de **10h à 13h30** à proximité du 2^e point de collecte.

Le tri des déchets alimentaires pourra commencer !

COMMENT TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Tous les déchets liés à l'alimentation, **sans leurs emballages**, peuvent être jetés dans les bacs à couvercle marron :

- **Les restes et les préparations de repas** qu'ils soient de nature végétale ou animale (épluchures, os, restes de viandes, coquilles etc.).
- **Les produits alimentaires périmés** sans leurs emballages.
- **Les sachets de thé et les filtres à café** s'ils sont en papier.
- **Les boîtes d'œufs en carton, serviettes en papier et les essuie-tout**, qui placés au fond du bioseau permettent d'absorber les liquides et d'éviter les mauvaises odeurs.



Colombe BROSSEL,
Adjointe à la Maire de Paris en charge
de la propreté de l'espace public, du tri et
de la réduction des déchets, de l'assainissement,
du recyclage et du réemploi

Philippe GOUJON,
Maire du 15^e arrondissement